



H A R L A Y
A V O C A T S

Transferts de données personnelles : les éléments à prendre en compte lors du choix de vos prestataires technologiques

Atelier CPA

29 septembre 2022

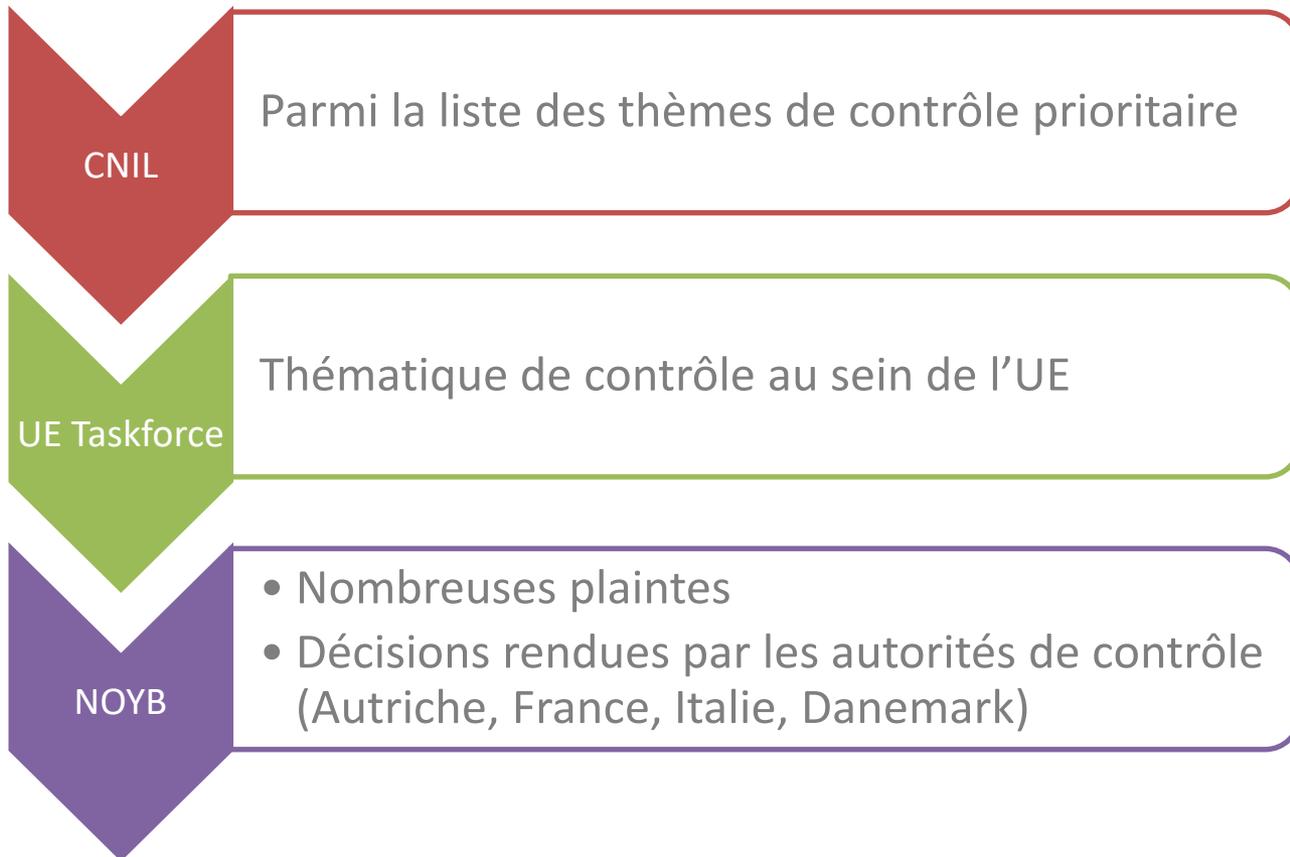
Confidentiel - Cabinet Harlay Avocats - Droits réservés

- I. Un sujet d'actualité**
- II. Transfert : de quoi parle-t-on ?**
- III. Cadre légal des transferts de données personnelles**
- IV. Gérer son risque**



I – UN SUJET D'ACTUALITÉ

Une thématique de contrôle



Les raisons

« Schrems II »

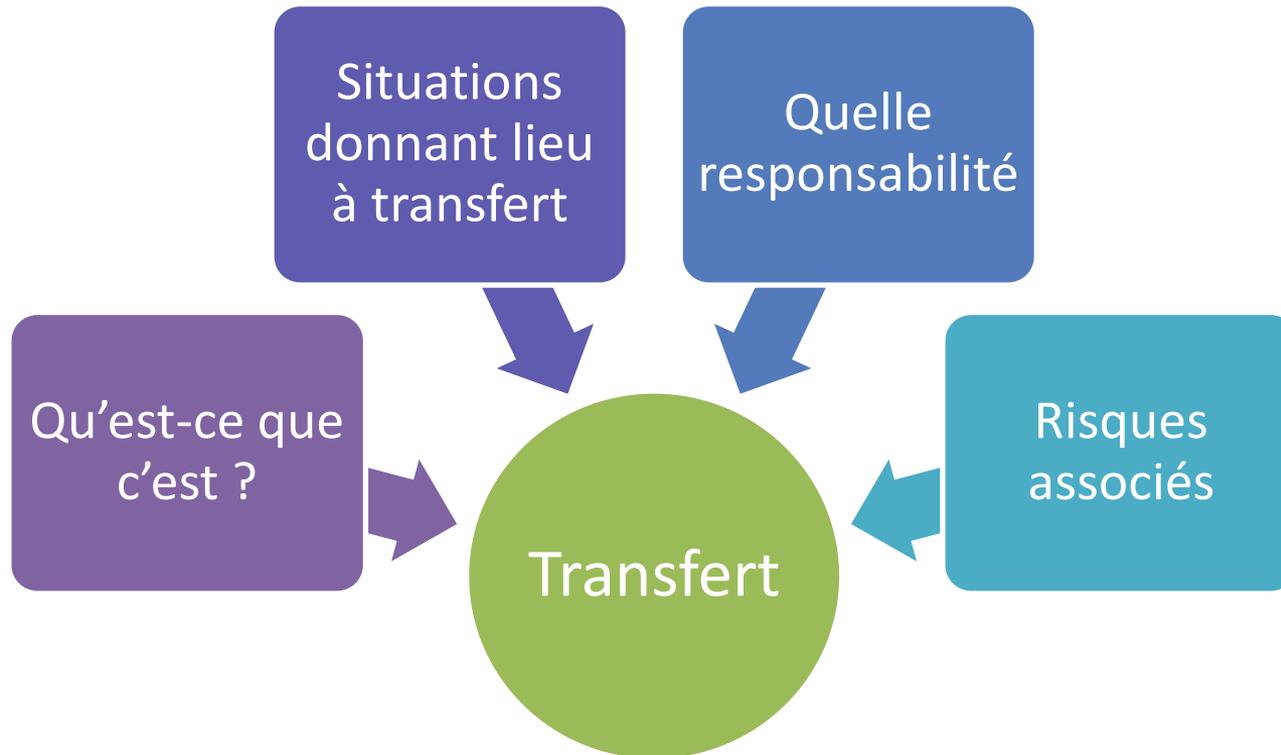
Invalidation du
Privacy Shield

Garanties
additionnelles à
mettre en œuvre

Nouvel accord de
principe US-UE
n'a pas de force
obligatoire

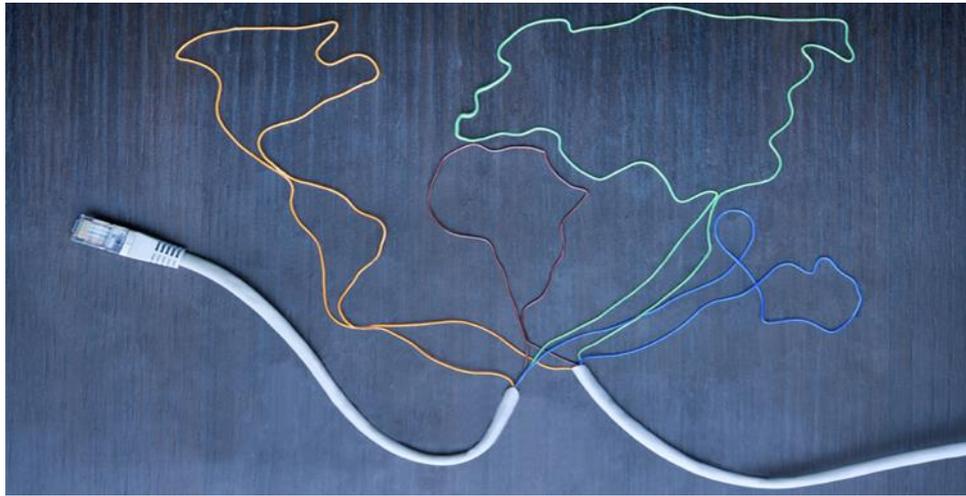


II – TRANSFERT : DE QUOI PARLE-T-ON ?



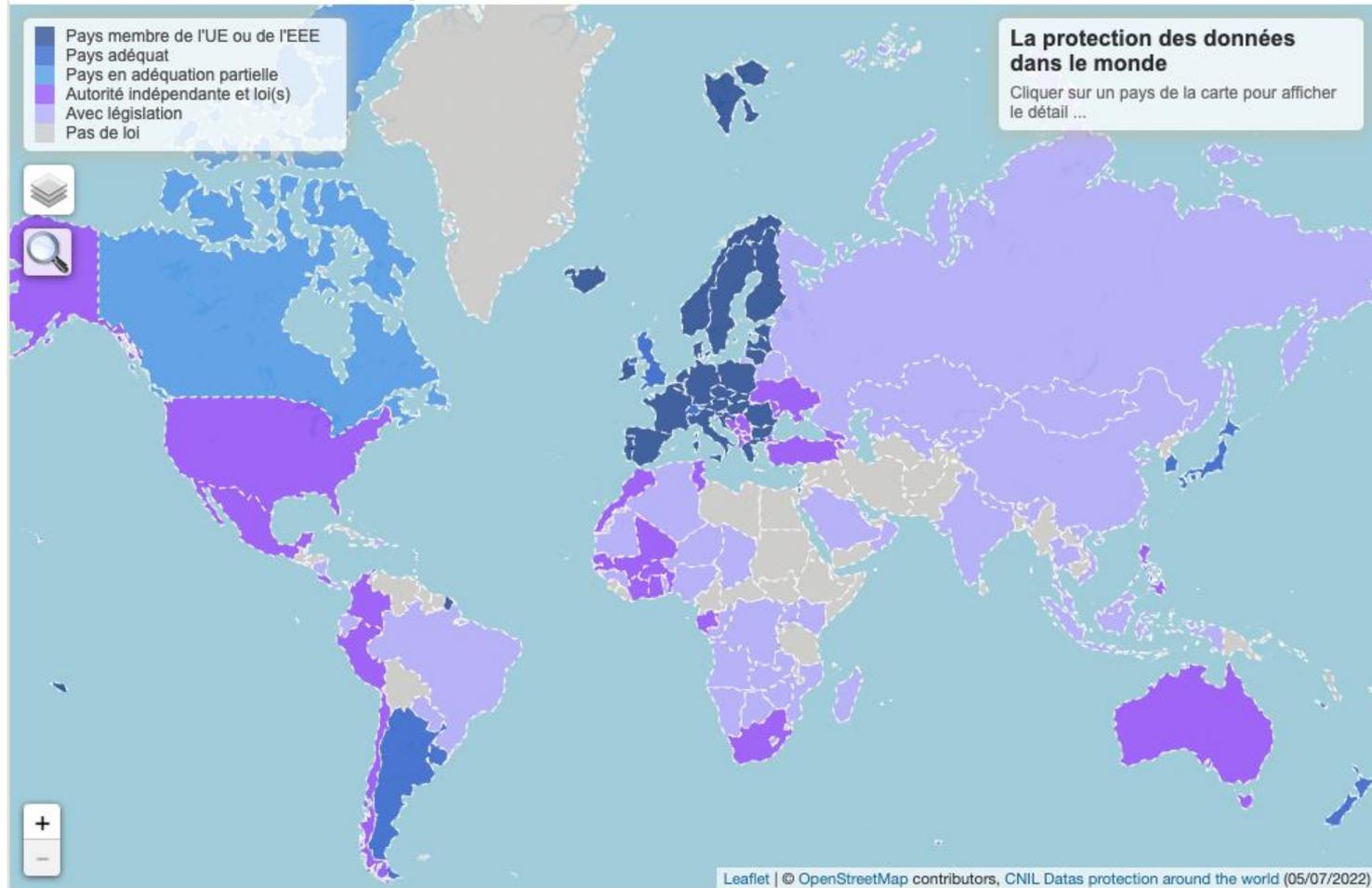


III – CADRE LÉGAL DES TRANSFERTS DE DONNÉES PERSONNELLES



Notion d'exportateur et d'importateur

Carte de la protection des données dans le monde



Outils juridiques pour les flux de données hors EEE

Décision d'adéquation

- UK
- Suisse
- Argentine
- Israël
- Japon
- Corée du Sud

Garanties appropriées

- Clauses contractuelles types (CCT)
- Règles d'entreprise (BCR)
- Clauses contractuelle ad hoc
- Code de conduite
- Certification

Dérogations

- Consentement explicite
- Nécessaire à l'exécution d'un contrat
- ...

Exceptionnel et d'interprétation stricte

Mesures additionnelles pour garantir l'effectivité des droits

Etat du droit à la suite de l'arrêt Schrems II



Exemples de mesures supplémentaires

Contractuelle



- Imposition de mesures techniques et organisationnelles
- Garanties sur l'outil de la part de l'importateur
 - Renforcer les droits d'audit et d'inspections
- Obligation de veille (juridique et pratique) de l'importateur
 - Encadrer les modalités de divulgation de données personnelles
- Assistance mutuelle pour en assurer l'effectivité

Organisationnelle



- Veiller au cas de sous-traitance ultérieure
- Renforcement des mesures de transparence et de responsabilité (reporting sur les demandes et réponses apportées)
 - Mesures de minimisation
 - Adoption de normes ou certifications

Technique



- Technique de chiffrement
 - Pseudonymisation



IV – GÉRER SON RISQUE

Le risque de sanction administrative

- ❖ Fort risque / faible risque : faut-il prioriser les risques ?

- ❖ Sanction administrative
 - Qui est responsable ?
 - Peut-on faire porter la sanction administrative à son cocontractant ?

Le risque contractuel

- ✓ Documenter sa conformité
- ✓ Négocier les clauses données personnelles de ses contrats
- ✓ Plafonner (si possible) sa responsabilité
 - Clause limitative de responsabilité
 - Fixer une durée de prescription
- ✓ Contrôler en amont les communications adressées au nom de la société



QUESTIONS - RÉPONSES



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !